

Le Conseil municipal de Salies-de-Béarn se réunira le **vendredi 03 juillet 2020 à 18h30** au Chapiteau à proximité du Pavillon Saleys pour procéder à son installation.

L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

1. Élection du Maire
2. Fixation du nombre des adjoints
3. Élection des adjoints
4. Lecture et remise de la Charte de l'élu local

Pour des raisons sanitaires, le public sera autorisé à assister à la séance dans la limite maximale de 40 personnes.



Le Maire,

Claude SERRES-COUSINÉ